

ACTUALITÉS FACULTAIRES

Cet avenir que vous construisez...*

par Geneviève SCHAMPS

Doyenne de la Faculté de droit et de criminologie

Chère étudiante, Cher étudiant,

Après ces belles années de courage et d'assiduité, le grand jour est enfin arrivé. Dans quelques minutes, vous serez proclamé·e Maître en droit et votre diplôme sera bientôt entre vos mains. Celui-ci couronne un parcours empreint d'énergie et d'engagement ... Nous en sommes tous très heureux pour vous et partageons votre joie.

Tout au long de votre cheminement, vous vous êtes familiarisé·e avec le raisonnement juridique ; vous avez développé votre réflexion sur les normes et affiné votre analyse critique ; vous avez fait preuve de rigueur et de créativité... Et de bien d'autres aspects encore...

Plusieurs d'entre vous ont découvert les sciences juridiques dans une autre Faculté de droit, notamment à l'Université Saint Louis-Bruxelles, à l'Université de Namur, à l'Université Libre de Bruxelles, à l'Université de Mons ou à l'Université de Liège. Nous remercions celles-ci d'avoir contribué à votre formation et saluons les doyens de leurs Facultés qui nous font l'honneur d'être parmi nous ce soir. *We danken ook de decaaan van de Faculteit Rechtsgeleerdheid van onze zusteruniversiteit, de KULeuven, voor zijn aanwezigheid, teken van de mooie samenwerking tussen onze beide Faculteiten.*

Chers étudiants, durant vos études, vous avez probablement eu la chance d'être soutenus par vos parents, un partenaire, des amis, qui ont été à votre écoute, partagé votre enthousiasme, vos espoirs ou vos difficultés. Qu'ils en soient remerciés. Il s'agit de leur fête également.

Et soyez vous-mêmes particulièrement remerciés pour les échanges constructifs que vous avez eus avec nous — professeurs, assistants, membres du personnel administratif —, pour les réflexions voire les remises

* Allocution prononcée le 6 septembre 2019, lors de la cérémonie de proclamation du Master en droit 2019.

en question que vous avez suscitées chez nous. Merci aussi pour l'aide que vous avez pu apporter à l'une ou l'autre personne ayant croisé votre chemin...

Voici donc une belle étape de franchise... Vive la suite, la nouvelle aventure, en tant que jeune juriste... Avec le bagage que vous avez acquis, le stage ou le séjour Erasmus que vous avez effectué, un large éventail de perspectives s'offre à vous, que cela soit dans le monde judiciaire, de l'entreprise, de l'administration publique, à l'Université, comme assistant et chercheur, dans le domaine social, de l'humanitaire, ou d'autres encore. Peut-être souhaitez-vous aussi poursuivre vos études par un master de spécialisation, en Belgique ou à l'étranger.

Beaucoup d'entre vous ont déjà choisi leur activité professionnelle, qui débutera dans quelques jours, et je vous en souhaite le meilleur. Je vous invite aussi, durant les prochaines années, à vous poser, à prendre le temps de réfléchir à ce que vous souhaitez réaliser dans votre vie, à moyen ou à plus long terme. Quels que soient vos rêves, poursuivez-les, ne les laissez pas se perdre en cours de route, avec le tourbillon de la vie...

Je ne doute pas que votre cheminement et les rencontres que vous ferez seront sources de joies et vous offriront un agréable épanouissement et une belle émancipation.

Avec les avancées technoscientifiques et biomédicales, nous avons changé de condition. C'est ce que souligne tout au long de son œuvre l'académicien français Michel Serres, qui nous a quittés le 1^{er} juin dernier.

Michel Serres proposait une vision du monde associant la culture et les sciences et, dans l'un de ses ouvrages ¹, il s'est particulièrement adressé à vous, qu'il appelait « Petite Poucette » ou « Petit Poucet » en raison de votre virtuosité à envoyer, plus rapidement qu'il n'aurait jamais pu le faire, des sms avec les deux pouces ².

Décrivant avec finesse les mutations politiques, sociales et cognitives engendrées par les nouvelles technologies, il soulignait que Petite Poucette « va devoir réinventer une manière de vivre ensemble, des institutions, une manière d'être et de connaître... » ³.

Le rapport au temps et à l'espace a changé, constatait-il : « Si l'on interroge Petite Poucette et qu'on lui demande ce qu'elle tient en main, elle pourrait

¹ M. SERRES, *Petite Poucette*, Paris, Le Pommier, 2012.

² M. SERRES, « Petite Poucette », Séance solennelle « Les nouveaux défis de l'éducation », Académie française, 1^{er} mars 2011, p. 3.

³ M. SERRES, *Petite Poucette*, *op. cit.*, page de couverture.

répondre qu'elle dispose grâce à une tablette ou un téléphone mobile et un accès à l'internet de la somme totale des informations mises en ligne de par le monde »⁴, tout en ayant à l'esprit qu'avoir les informations ne signifie pas avoir la connaissance⁵.

« Petite Poucette tient désormais en main le monde : elle peut accéder de façon quasi instantanée » à tous les lieux, et « joindre en un temps de plus en plus réduit n'importe lequel de ses semblables », quel que soit l'endroit où il se trouve⁶.

Petite Poucette n'a d'ailleurs « plus la même tête » : avec les sciences cognitives, l'on perçoit en effet que l'usage du web, la lecture ou l'écriture au pouce des messages, le recours aux réseaux sociaux impliquent des aires corticales et des neurones différents de ceux qui sont sollicités lorsqu'il s'agit de lire un livre ou d'écrire dans un cahier. Petite Poucette ne connaît, n'intègre ni ne synthétise de la même manière que ses ascendants⁷.

« Les nouvelles technologies nous ont fait “perdre la tête” », souligne encore Michel Serres, « mais elles nous condamnent en quelque sorte à devenir intelligents — d'une manière qui n'aurait pu être imaginée dans les siècles passés, et selon un mode opératoire qui ne connaît pas de précédent »⁸.

Dans votre parcours professionnel en tant que juriste, vous serez confronté·e à l'évolution du droit. Vous le vivez d'ailleurs déjà aujourd'hui : vos études sont à peine terminées que vous connaissez plusieurs réformes de codes.

Évolution du droit, évolution des technologies et, bien sûr, évolution de la fonction de juriste qui doit faire face à de beaux défis. La révolution numérique suscite des transformations profondes en ce qui concerne le droit et ses métiers. Les branches du droit sont amenées à s'adapter pour rencontrer les diverses implications de l'intelligence artificielle et les big data dans l'activité humaine. Les mutations se font sentir d'un point de vue économique et social. La Faculté et l'Institut l'ont encore souligné lors de la cérémonie d'attribution des doctorats *honoris causa* en avril dernier.

Vous en êtes aussi bien conscients, vous qui avez justement choisi, pour célébrer votre Promotion, de mettre l'accent sur l'évolution du métier de juge.

⁴ M. SERRES, « Communication prononcée dans la séance du jeudi 16 novembre 2017 », Académie française, p. 2.

⁵ S. ABITEBOUL et G. DOWEK, « Les mutations du cognitif », « Entretien autour de l'informatique » avec Michel Serres, Binaire, *Le Monde*, 27 mars 2018.

⁶ M. SERRES, « Communication prononcée dans la séance du jeudi 16 novembre 2017 », *op. cit.*, p. 2.

⁷ M. SERRES, *Petite Poucette*, *op. cit.*, pp. 12-13.

⁸ M. SERRES, « Communication prononcée dans la séance du jeudi 16 novembre 2017 », *op. cit.*, p. 4.

En Estonie, le gouvernement souhaiterait, semble-t-il, développer un projet d'intelligence artificielle et de machine learning — aussi qualifié de robot-juge — susceptible de statuer de façon autonome sur de petits litiges, inférieurs à 6 400 euros. La décision de ce juge numérique pourrait néanmoins faire l'objet d'un recours auprès d'un être humain. Ce projet pilote n'est toutefois que dans une première phase et est développé par un doctorant de 28 ans, Ott Velsberg, qui le qualifie d'automatisation des processus à l'aide de l'intelligence artificielle ⁹.

L'Estonie n'est pas la seule à combiner l'intelligence artificielle et le droit, mais si ce projet devait réellement aboutir, il s'agirait d'une première. Dans une soixantaine de juridictions, aux États-Unis, des algorithmes jouent déjà un rôle d'assistance pour l'évaluation du risque de récidive ¹⁰ : une justice prédictive... Ce système fait l'objet de critiques et a laissé apparaître des biais, notamment à l'égard des personnes afro-américaines, l'ordinateur reproduisant des préjugés en fonction des données introduites.

En Europe, des algorithmes sont exécutés au départ de données reprenant des décisions judiciaires et des publications doctrinales. Des legaltech offrent la possibilité de choisir les arguments qui ont le plus de chance d'aboutir à un succès en justice.

Si ces instruments peuvent être constructifs, il convient de pouvoir contrôler la conception des algorithmes et la pertinence des données qui les alimentent, de veiller à la certification de leur qualité, à la transparence des méthodologies de traitement de ces données, et il s'agit surtout de garantir une justice individualisée.

Ces aspects ne manquent pas d'interpeller les professionnels du droit. Par exemple, en amont du sommet entre chefs d'État qui s'est tenu du 24 au 26 août dernier à Biarritz, les institutions nationales représentatives de la profession d'avocat des pays membres du G7 ont adopté, à Paris les 11 et 12 juillet 2019, une résolution commune à l'intention des gouvernements de ces pays ¹¹. Elles ont notamment soulevé l'importance de « veiller à ce que les décisions de justice ne soient pas entièrement fondées sur l'intelligence artifi-

⁹ E. NIILER, « Can AI be a fair judge in Court? Estonia thinks so », *Wired*, 25 mars 2019 ; X., « Ott Velsberg, Government Chief Data Officer of Estonia: robot judges, artificial intelligence and the future of digitalization », *The Technolawgist*, 18 juin 2019.

¹⁰ Voy. le logiciel COMPAS (« Offender Management profiling for Alternative Sanctions ») ; J. ANGWIN, J. LARSON, S. MATTU et L. KIRCHNER, « Machine Bias. There's software used across the country to predict future criminals. And it's biased against blacks », *ProPublica*, 23 mai 2016.

¹¹ G7 des avocats, organisé par le Conseil national des Barreaux, Paris ; voy. les 20 propositions de ce groupe d'engagement « Avocats 7 – Lawyers 7 » visant à promouvoir l'État de Droit, l'accès à la Justice, les principes fondamentaux de la démocratie et l'indépendance de la Justice, *Le Monde du Droit*, 15 juillet 2019.

cielle ou les algorithmes » et la nécessité de créer un mécanisme indépendant pour l'évaluation et la surveillance de l'impact des nouvelles technologies dans le système judiciaire.

Ces propositions sont dans la lignée de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement, établie le 4 décembre 2018 par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe.

Le numérique peut être un vecteur d'opportunités, de lien social et d'une nouvelle culture, comme l'indiquait l'Université dans le cadre de ce thème retenu pour l'année académique 2017-2018, votre première année de master. Il peut, dans certains cas, rendre le droit plus accessible au citoyen. Il ne peut toutefois pas impliquer une perte d'indépendance du juge ni porter atteinte au droit à un procès équitable.

Le facteur humain est en outre essentiel dans la fonction de juger. Il est souligné, en neurosciences, que, sans éluder le fait que les émotions peuvent parfois perturber le processus du raisonnement, « la capacité d'exprimer et ressentir des émotions est indispensable à la mise en œuvre des comportements rationnels » et que l'incapacité à le faire « peut handicaper la mise en œuvre de cette raison qui nous caractérise tout particulièrement en tant qu'êtres humains et nous permet de prendre des décisions en accord avec nos projets personnels, les conventions sociales et les principes moraux »¹².

Juge, un métier en évolution, et le facteur humain... Madame le premier Président de la Cour de cassation, Beatrijs Deconinck, qui nous fait l'honneur d'être votre marraine, nous partagera ses réflexions pertinentes à ce sujet, pour un monde de justice. *We danken haar van harte.*

Complexe, le monde dans lequel nous vivons offre de grands enjeux et de belles perspectives. Les normes, qu'elles soient juridiques, déontologiques ou éthiques, permettent de favoriser le respect des valeurs essentielles, dont la protection de la personne vulnérable. Les règles de droit constituent un instrument de justice mais si elles sont édictées ou détournées par des gens sans scrupule, elles peuvent être utilisées comme moyen de contrainte, voire d'atrocités, comme on le constate malheureusement dans certains pays. Une veille est ainsi nécessaire, à laquelle vous êtes amenés à contribuer...

Par ailleurs, je vous invite à maintenir le lien avec votre Faculté — la porte vous est toujours grande ouverte — et à entretenir les belles amitiés que vous

¹² A.R. DAMASIO, *L'erreur de Descartes. La raison des émotions*, trad. M. BLANC, Paris, Odile Jacob, 2006, p. 9. ; voy. aussi M. L. DIXON, R. THIRUCHSELVAM, R. TODD et K. CHRISTOFF, « Emotion and the prefrontal cortex: An integrative review », *Psychological Bulletin*, 2017, 143(10), 1033-1081.

avez tissées durant ces années à l'Université. Vous serez aussi amenés à en nouer de nouvelles, avec les Anciens, les Alumni, dont vous allez à présent faire partie.

Enfin, ne perdez pas de vue qu'en parallèle de votre activité professionnelle, le plaisir de vivre se traduit notamment par la capacité à s'émerveiller des êtres, de la nature, dans ce contexte actuel d'urgence climatique, et par le partage de magnifiques moments avec la famille et les amis. Je vous souhaite de vivre en harmonie et dans la joie...